



Le contrôle officiel en filière apicole FOAD

Éléments de contexte :

Objectifs :

Savoir conduire un contrôle officiel en filière apicole.

Public concerné :

Agents en charge de la santé animale et personnels de l'enseignement agricole (Directeur d'exploitation, enseignant en zootechnie). Agents en charge du contrôle dans cette filière : initiation et rappel

Contenu proposé :

Filière apicole :

- conduite du rucher, gouvernance sanitaire,
 - maladies réglementées : facteurs favorisants, diagnostic, police sanitaire,
 - études des mortalités des abeilles, réalisations de prélèvements, bases de - l'enquête épidémiologique,
 - problèmes liés aux produits phytosanitaires
- Référent national ou personne ressources

Tuteur :

Dates :

Toute l'année

Date limite d'inscription :

Durée :

12 heures

Lieu :

Sur le lieu de travail de l'agent

Nbre de participants maximum :

50

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF
Régine GADOUD-VERNASSIER

Responsable administratif :

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma@agriculture.gouv.fr

- Exonération des frais d'inscription pour les agents du MASA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Frais d'inscription :

Code RenoiRH formation :

NINALPF002

Informations complémentaires

Cours sur plate-forme de formation, comprenant :

- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos) avec un indicateur de progression,
- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections,
- des services de communication avec les autres apprenants (forums).